



Délibération du Conseil d'administration
n° 2019 - 097
Séance du 29 novembre 2019

Convention de mise à disposition de personnel

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : **32**

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 10

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La convention de mise à disposition de personnel, selon lecture faite en conseil d'administration, est approuvée.

NB : Comportant des informations nominatives, elle n'est pas publiée.

Fait à Arras, le 29 novembre 2019

Le Président,

Pasquale MAMMONE

